

Objet : Hautes Maizières - Vosne-Romanée
Bornage amiable

Nature des prestations :

- > **Délimitation et bornage de la parcelle AC n°25 avec la parcelle AC n°26 à VOSNE-ROMANEE (21).**
- > **Repérage des limites de la parcelle AC n°25 avec la parcelle AC n°24 et les chemins ruraux à VOSNE-ROMANEE (21).**

Relevé de propriété / plan d'état des lieux :

- Rattachement planimétrique au système RGF-CC47 (prescriptions ordinales)
- Recherches et relevé des éléments significatifs matérialisant les limites sur les parcelles et de leurs abords
- Levé des limites apparentes, des points de détails du terrain, des principales masses bâties
- Etablissement d'un plan d'état des lieux des propriétés concernées au 1/200ème ou 1/500ème

Repérage de la parcelle avec la parcelle AC 24 et les deux chemins ruraux

- Recherches d'archives et étude des limites de propriété
- Piquetage de la parcelle
- Etablissement d'un plan des lieux

Bornage amiable avec la parcelle AC 26

- Enquête auprès des services du cadastre et recherches d'archives (Géofoncier, publicité foncière...)
- Analyse technique et juridique des limites de propriété au vu des éléments recueillis
- Convocations des propriétaires riverains (AC 26 et commune)
- Réunion de bornage amiable, bornage des limites
- Etablissement d'un Procès-Verbal de bornage accompagné d'un plan de bornage
- Livraison après signatures de copies aux propriétaires concernés
- Enregistrement dans la base nationale Géofoncier (prescriptions ordinales)
- En cas de bornage antérieur ou de remembrement : Vérification de la conformité des éléments disponibles (plan de bornage, DMPC, etc.). Convocation à une réunion de constat et/ou rétablissement de limites suite à un bornage antérieur. Rétablissement des bornes.

Désignation	Montant HT (€)
Relevé de propriété	;
Repérage avec la parcelle AC 24 et les chemins ruraux)
Bornage amiable avec la parcelle AC 26	,